



L'assurance vie universelle : une **SOLUTION** très intéressante

Une bonne qualité de vie passe par une sécurité financière bien planifiée ! La qualité de vie, cela se construit avec le temps. Mais, l'avenir passe par les décisions que l'on prend aujourd'hui et celui-ci ne sera vraiment solide que s'il est édifié sur des bases résistantes et stables.

On ne peut donc réellement planifier l'avenir que si notre patrimoine est bien protégé et que si toutes les garanties sont prises pour nous permettre de faire face aux différents aléas de la vie.

Une planification financière doit toujours envisager que, si pour quelque raison que ce soit, vous ne pouvez plus assumer vos responsabilités financières au sein de votre famille, vos actifs demeureront toujours suffisants pour, au moins, assurer à vos proches et à vous même un minimum vital que vous aurez préalablement déterminé. C'est là qu'intervient le rôle fondamental de l'assurance vie : procurer immédiatement les liquidités et les revenus qui permettront aux vôtres d'atteindre, le mieux possible et malgré tout, les objectifs que vous vous êtes fixés.

Étant donné que chacun ou que chaque famille représente un cas spécifique qui dépend des circonstances, des besoins, des revenus et des actifs possédés, il existe plusieurs catégories d'assurance vie. Parmi celles-ci, l'assurance vie universelle est devenue très populaire ces dernières années, car c'est un concept qui répond à plusieurs besoins et préoccupations de façon fort avantageuse.

Qu'est-ce que l'assurance vie universelle ?

L'assurance vie universelle est une police d'assurance vie qui combine, à l'intérieur d'un même contrat, une protection d'assurance vie dont le montant est déterminé par celui qui souscrit l'assurance,

avec une possibilité de faire fructifier ses épargnes à l'abri de l'impôt sur le revenu. Le tout doit se faire à l'intérieur de certaines conditions et limites qui varient d'un cas à un autre.

La portion « assurance »

Actuellement, sur le marché, il existe deux structures de coûts, lorsqu'on parle d'assurance vie universelle. D'abord, celle dont les coûts d'assurance sont temporaires et renouvelables annuellement (les coûts TRA). Avec cette solution, le coût de l'assurance diffère selon l'âge et augmente au fur et à mesure que l'assuré vieillit.

L'autre catégorie d'assurance vie universelle repose sur une structure de coûts nivelés. Cette solution s'appuie sur la façon dont sont établies normalement les primes de l'assurance vie. Par exemple, lorsque vous souscrivez une assurance vie entière, la prime, dans la majorité des contrats, est fixe et garantie pour toute la durée du contrat. Dans un tel cas, on dit que la prime est nivelée. Les coûts d'assurance nivelés intérioriseront l'assuré qui désire la tranquillité d'esprit. La Capitale assurances MFQ vous offre un tel produit : la police Fructivie.

La portion épargne

En plus de sa couverture, l'assurance vie universelle possède habituellement un fonds d'épargne où sont accumulées les sommes versées par le client jusqu'au maximum permis par la loi pour conserver le statut de police exonérée.

Ce maximum varie entre autres selon l'âge de l'assuré et le montant du capital souscrit. D'une façon générale, on peut dire que la partie épargne peut aller jusqu'à trois fois la prime d'assurance. C'est celui qui souscrit l'assurance qui détermine lui-même, à l'intérieur de ce qui lui est permis, l'épargne qu'il désire investir pour profiter des avantages fiscaux.

Les avantages fiscaux

Les avantages fiscaux qui se rattachent à l'assurance vie universelle varient énormément d'un cas à un autre et dépendent non seulement des revenus de l'épargne, mais aussi de la période où certains des droits rattachés à la police sont exercés.

En ce qui concerne la police Fructivie, on peut résumer les avantages fiscaux en quatre points :

1. Pendant une période de temps qui s'étale sur plusieurs années, l'épargne et les revenus accumulés **peuvent être rachetés** sans avoir à payer d'impôt. En ce qui concerne La Capitale assurances MFQ, le client indiquera au moment de la souscription de Fructivie s'il désire se prévaloir de cette option. Lorsque cette période de non-imposition s'achève, le client intéressé par cette avenue est contacté pour examiner avec lui les différentes options qui pourraient être fiscalement et financièrement les plus avantageuses.
2. Une fois la période de temps de non-imposition passée, le preneur peut toujours racheter l'épargne et les revenus accumulés. Dans un tel cas, il sera soumis à une imposition qui variera d'une personne à une autre.

3. Il n'y aura pas d'impôt à payer, en aucun temps, si les épargnes et les revenus accumulés ne sont pas rachetés par celui qui a souscrit l'assurance, mais sont laissés dans la police d'assurance et remis au bénéficiaire, au décès de l'assuré. Il s'agit là d'un avantage important en matière de planification successorale.
4. Il est également possible de retirer l'épargne à l'abri de l'impôt en cas d'invalidité et de maladies graves.

Où sont placées les épargnes ?

Fructivie, l'assurance vie universelle de La Capitale assurances MFQ offre divers véhicules de placements dont la composition varie suivant les objectifs et les modalités de rendements désirés. C'est un choix que fait le preneur au moment où il souscrit l'assurance.

Ce que peut vous permettre l'assurance vie universelle

Les avantages que procure l'assurance vie universelle peuvent être utilisés à de nombreuses fins. En voici quelques exemples :

- Il s'agit d'une protection en cas de situations d'urgence passagères; au cours d'une vie, il peut arriver que l'on ait à faire face à des situations d'urgence, comme une perte d'emploi ou une interruption de travail. L'épargne accumulée avec l'assurance vie universelle peut permettre de faire face à ces situations sans nécessairement avoir à modifier ses objectifs personnels.
- Si vos besoins financiers sont moins pressants ou bien couverts par d'autres placements, vous pouvez acquitter vos primes d'assurance vie à venir à même vos revenus accumulés dans la police pendant un certain temps.
- Vous pouvez également vous procurer de l'assurance additionnelle à même les épargnes de la police.
- Vous pouvez aussi utiliser l'épargne accumulée pour vous offrir du bon temps, anticiper votre retraite ou l'améliorer, etc.
- Vous pouvez, selon certaines conditions et à certains moments précis, prendre une partie de l'épargne accumulée libre d'impôt et la transférer dans votre REER. Si vous n'avez pas dépassé les maximums permis de cotisations; vous pourriez bénéficier, à l'occasion de ce transfert, d'un nouvel avantage fiscal.

Ce ne sont là que quelques possibilités parmi tant d'autres que vous adapterez selon votre situation.

L'assurance vie universelle « Fructivie » de La Capitale assurances MFQ offre énormément de souplesse; c'est sa principale caractéristique et son plus grand avantage. Les applications sont multiples et s'adaptent parfaitement à de nombreuses situations personnelles. Si vous avez besoin d'assurance, quel que soit votre âge, c'est un produit à considérer sérieusement. Pour examiner une illustration adaptée à votre situation financière, nous vous recommandons de communiquer avec votre conseiller en sécurité financière de La Capitale en composant le 1 866 665-0500. 📞

— André Mancier